

**Service Public Fédéral Mobilité et
Transports**
Monsieur H. De SMEDT-JANS
Rue du Gouvernement Provisoire, 9-15
B – 1000 BRUXELLES

V/Réf : Ibe/TIW/5.6.1/107.181
(corr. Mme N. Corriere et M. S. Houben)
N/Réf. : AVL/KD/MSJ-3.4 / s.456

Bruxelles, le

Madame, Messieurs,

Objet : MOLENBEEK-SAINT-JEAN. Boulevard Edmond Machtens - Parc Marie-José.
Projet de restauration et de réaménagement du parc. Etudes préalables.

Dans le cadre du comité d'accompagnement concernant le projet de restauration du parc Marie-José inscrit sur la liste de sauvegarde, le SPFMT, qui pilote le projet, a transmis à la CRMS le procès-verbal de la réunion qui s'est tenue le 9 février dernier et à laquelle participaient les représentants de la CRMS, la DMS, la DU, du SPFMT, de la Commune et du bureau d'études.

Pour rappel, en sa séance du 1^{er} octobre 2008, la CRMS avait estimé que les études préalables devaient être davantage approfondies, complétées et synthétisées avant d'émettre des propositions d'intervention dans le parc car certains aspects fondamentaux ou problèmes cruciaux n'étaient pas encore suffisamment connus ou diagnostiqués. Les problèmes liés à l'eau sur le site, qui semblent à la fois les plus préoccupants et les plus complexes à résoudre, n'y étaient abordés qu'en termes de suppositions. Des compléments d'étude ainsi qu'un travail de synthèse et d'analyse des différents enjeux et problèmes étaient indispensables avant toute proposition de réaménagement.

La réunion du 9 février 2009 portait donc sur l'examen des réponses apportées par le bureau d'études aux différentes questions soulevées précédemment par les membres du comité d'accompagnement. La CRMS estime que les auteurs de projet y ont répondu partiellement, certains aspects devant encore être approfondis, notamment en ce qui concerne l'étude historique, la situation hydrologique et la situation biologique.

1. Etude historique

La CRMS avait demandé de faire un travail de synthèse permettant d'avoir une vision précise de l'évolution du site depuis sa création et de clarifier certains aménagements, notamment du XXe siècle et du début du XXIe siècle, qui semblent oubliés ou simplement évoqués (cfr. champignon, volière, commissariat, école, ancienne pataugeoire, etc.).

Or, le document (plan 002) qui a été fourni à la CRMS consiste en une simple superposition des levés topographiques de 1820 et 2008 (sans états intermédiaires).

La Commission insiste pour que soit élaboré un document cartographique plus clair et plus complet, à grande échelle, qui reprenne les différentes étapes clefs de l'évolution du site et qui inclue les phases intermédiaires (1917 ; 1920 : projet d'aménagement par L. Van der Swaelmen ; etc.).

2. Situation hydrologique

Si l'étude répond à la plupart des interrogations formulées par la Commission, certaines inconnues subsistent encore, comme l'évacuation des eaux.

La situation des étangs pose de nombreux problèmes : niveau d'envasement très important, manque de végétation, berges érodées, manque d'oxygénation, manque de lumière. Diverses pistes sont

proposées pour améliorer la situation ; la plupart sont intéressantes mais d'autres pistes complémentaires devraient encore être approfondies.

Parmi les propositions formulées à ce stade du projet, la CRMS souscrit à celle de réduire le couvert végétal des arbres qui portent ombrage aux étangs pour éviter les importants dépôts de matière organique dus aux chutes de feuilles et de branchages et assurer un meilleur éclaircissement de l'eau, de manière à permettre le développement d'espèces herbacées dans l'eau et sur les berges.

Pour l'étang n°3, la CRMS, qui décourage le déplacement éventuel de ses berges, demande avant tout de résoudre le problème des inondations dont souffre l'étang et de revoir l'état des berges, particulièrement dégradé.

En tout état de cause, la CRMS estime que le problème de l'envasement des étangs ne peut être résolu autrement que par un nouveau curage des étangs, préalablement aux interventions qui, d'après les auteurs de projet, seraient possibles en vue d'améliorer la qualité des étangs à plus long terme (aération, végétalisation locale des berges plantation d'espèces oxygénantes, dégagement d'une partie des arbres...).

D'autre part, la CRMS demande de mener des investigations complémentaires concernant les propositions du bureau d'études qui envisagent, à ce stade du projet, la création d'un nouveau système d'évacuation pour résoudre le problème de l'écoulement de la dolomie des chemins dans les étangs et l'amélioration ou la rénovation du réseau d'égouttage existant, spécifique entre les étangs. Un renouvellement, même partiel, du système d'égouttage, adapté aux problématiques mises en évidence permettrait d'éviter l'inondation du bas du parc en période de fortes pluies.

La CRMS signale que certains problèmes ponctuels devraient être résolus comme le soulèvement d'une taque, etc.

Enfin, en raison de la présence de nombreux oiseaux dans le parc, la Commission suggère de mener une réflexion pour solutionner le problème des nuisances qui en découlent à proximité des étangs.

3. Situation biologique

L'étude présente de nouvelles informations qui mériteraient d'être davantage exploitées. On dispose, en effet, d'un relevé des différents groupements présents dans le parc mais aucune mesure de gestion adaptée n'en ressort. Il en va de même pour les arbres.

Il semble à tout le moins que des pistes d'investigation pourraient être proposées, comme le découpage du parc en zones relativement homogènes, de manière à établir des gestions différenciées, adaptées aux spécificités des différentes végétations. Des mesures de maintien, de restauration ou de transformation, en lien avec les caractéristiques biologiques, mais aussi paysagères et historiques, doivent encore être étudiées.

4. Remarques de la CRMS concernant l'avant-projet d'aménagement du parc Marie-José

Une première série de propositions a été avancée par le bureau d'études durant la réunion du 9 février dernier. La CRMS confirme les remarques qu'elle a formulées en réunion (voir PV rédigé par le SPFMT) et les précise de la manière suivante (dans l'ordre des propositions figurant sur la carte A4 de l'avant-projet) :

- De manière générale, la CRMS demande de limiter les différents types de revêtements pour les cheminements du parc.
- La CRMS approuve la limitation des circulations piétonnes au sein du massif principal pour préserver cette zone de l'érosion et lui permettre de se régénérer (implantation d'une clôture périphérique, genre châtaigner fendu, à la base de la butte et de part et d'autre du cheminement axial). Elle demande de conserver néanmoins les petits sentiers existants qui faciliteront l'entretien de cette zone et permettront l'organisation de visites guidées occasionnelles.
- La Commission souscrit à l'aménagement d'un nouveau cheminement en pente douce pour les personnes à mobilité réduite entre l'accès inférieur du Centre de Jour et celui à hauteur de l'avenue De Roovere (reconnexion des deux entrées), dans la mesure où il s'intègre de manière paysagère.

- La CRMS est favorable à la création de nouveaux cheminements au nord-ouest ainsi qu'au redéploiement des stations du parcours santé et à la création d'un massif de sous-bois en lisière de l'espace de liberté pour chiens (côté bd Machtens).
- La Commission décourage fortement l'ajout de pontons d'observations sur les étangs ainsi que la réalisation d'une passerelle enjambant l'étang n°1 car ils risquent de perturber l'équilibre écologique des pièces d'eau et d'entraver la lisibilité du tracé du parc. Celui proposé en bordure de l'étang n°3 pourrait toutefois être envisagé.
- L'ancienne pataugeoire pourrait, par contre, être remise en valeur.
- La CRMS souscrit à la proposition de planter une haie (ou un massif) autour du jardin de l'école maternelle.
- En ce qui concerne le réaménagement de l'espace central du parc, la CRMS demande de réétudier l'avant-projet qui prévoit d'y installer un nouvel espace de jeux comme point focal. Il est prévu que l'actuelle zone de jeux, devenue obsolète et située à proximité directe dans une ancienne volière reconvertie, soit démontée. La CRMS suggère plutôt de renouveler la zone de jeux de façon plus discrète, de l'adosser à un massif, et de traiter la zone centrale, particulièrement visible, de manière plus paysagère afin de lui rendre toute sa cohérence dans cette partie du parc. De la même manière, la Commission conseille de revoir l'emplacement des deux aires de pétanque et de les rapprocher de l'étang n°2, afin de dégager cette pelouse, d'en améliorer la qualité paysagère et de resserrer les équipements autour de l'espace central. La réorganisation des équipements récréatifs devrait permettre d'éviter le morcellement des différents espaces et de mieux les intégrer dans l'aménagement paysager du parc.
- La CRMS n'émet pas d'objection à la remise en état de la cascade et du jardin japonisant (éclaircissement du couvert arborescent).
- La CRMS approuve la réalisation d'une terrasse à l'avant du Centre de jour du CPAS pour les seniors ainsi que d'un réaménagement moins complexe et plus paysager à l'avant du bâtiment (limiter les circulations, simplifier les surfaces, etc...) qui est à étudier en détail.
- La Commission décourage la proposition de conforter le local des jardiniers à son emplacement actuel et attire l'attention sur les nuisances éventuelles qu'entraînerait l'installation du compost à proximité du local, particulièrement visible dans cette partie du parc. La CRMS signale que le bâtiment de la brigade canine, qui devrait déménager prochainement, pourrait éventuellement convenir comme nouveau local des jardiniers. Elle demande d'étudier la faisabilité de cette proposition.
- Suite à l'abandon de la zone « skate-park », la CRMS ne s'oppose pas à la réaffectation éventuelle de cette zone en un espace engazonné polyvalent à des fins ludiques et sportives.
- Enfin, la CRMS demande à la Commune d'éviter la prolifération des panneaux sur le site (panneaux d'information thématique en plus des panneaux d'information générale déjà présents).

Veuillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO

Secrétaire

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. (MM. Eric Demelenne et Th. Wauters); A.A.T.L. – D.U. (Mme C. Defosse).

G. VANDERHULST

Président f. f.